



— CHARTE QUALITÉ · RÉSEAU PRAIMY

Les engagements PRAIMY

Parce que la confiance ne se promet pas. Elle s'engage.

Chez PRAIMY, chaque entreprise partenaire s'engage à respecter les mêmes standards de qualité, afin de garantir une rénovation énergétique réalisée dans les meilleures conditions.

ÉDITION 2026

Pourquoi ces engagements ?

Garantir à chaque bénéficiaire la même exigence et la même transparence, partout en France, quel que soit le partenaire qui l'accompagne. C'est le rôle de cette charte, que signe chaque entreprise du réseau.



Des partenaires sélectionnés

Chaque entreprise est vérifiée avant d'intégrer le réseau.



Des travaux conformes

Artisans RGE, matériel éligible, règles de l'art respectées.



Une transparence totale

Aides déduites, prix clairs, aucune promesse trompeuse.



Un accompagnement durable

Suivi de chantier, service après-vente et garanties activées.



PRAIMY est une tête de réseau et un intermédiaire. PRAIMY ne réalise pas les travaux, n'en est pas le vendeur et ne porte pas la garantie décennale. Chaque partenaire est une entreprise indépendante, **seule responsable** des travaux qu'elle vend et facture.

Huit engagements, une même exigence.

Ce que chaque partenaire s'engage à respecter, à chaque projet.



01 — QUALITÉ

Des artisans certifiés RGE, vérifiés

Les travaux sont réalisés par des artisans certifiés RGE (reconnu garant de l'environnement), condition des aides. Qualifications, assurances et situation administrative sont vérifiées à l'entrée, puis chaque année et à chaque chantier.



02 — PROTECTION

Des entreprises assurées

Chaque partenaire détient une assurance décennale et une responsabilité civile professionnelle couvrant les travaux. *La garantie décennale est portée par l'entreprise qui réalise les travaux, pas par PRAIMY.*



03 — ÉTUDE

Une visite technique avant le devis

Le logement fait l'objet d'une visite technique préalable — vérification de la faisabilité et dimensionnement de l'équipement — réalisée avant tout devis, sans engagement.



04 — TRANSPARENCE

Transparence sur les aides et le prix

Les aides (MaPrimeRénov', CEE) vous sont présentées, déduites du devis et avancées. Le reste à charge minimal légal est strictement respecté : aucune promesse de « gratuité » ni de reste à charge inférieur au minimum réglementaire.



05 — CADRE

Un contrat clair, signé avant les travaux

Devis détaillé, conditions générales de vente, information précontractuelle et — pour les particuliers — droit de rétractation. Votre partenaire est votre **seul interlocuteur contractuel** : il vend, facture et répond des travaux.



06 — ÉTHIQUE

Aucun démarchage téléphonique

Le démarchage téléphonique en vue de vendre des travaux est strictement interdit dans le réseau, conformément à la loi — pour le partenaire comme pour ses sous-traitants.



07 — SUIVI

Suivi de chantier et service après-vente

Travaux réalisés dans les règles de l'art et les délais convenus, information à chaque étape, et prise en charge diligente du service après-vente par votre partenaire, qui active la garantie décennale si nécessaire.



08 — CONTRÔLE

Écoute, contrôles et sanctions

Vos avis sont recueillis et vos réclamations traitées. PRAIMY contrôle le respect de la charte (assurances, mentions, reste à charge, démarchage...) et applique des sanctions graduées en cas de manquement, de l'avertissement au retrait du réseau.

Votre parcours avec PRAIMY

De la première prise de contact au service après-vente, un parcours clair et encadré.

1

Découverte

Premier échange et information transparente sur votre projet.

2

Visite technique

Évaluation du logement et dimensionnement de l'équipement.

3

Devis

Proposition détaillée, aides déduites et reste à charge clair.

4

Validation des aides

Constitution et vérification de votre dossier d'aides.

5

Travaux

Réalisation par un artisan certifié RGE, dans les règles de l'art.

6

Contrôle qualité

Vérification de la conformité du dossier et des documents.

7

Service après-vente

Suivi, garanties et accompagnement dans la durée.

Ce que nous vérifions avant d'accepter un partenaire



Assurance décennale



Responsabilité civile
professionnelle



Certification RGE



Situation administrative et
fiscale



Conformité réglementaire



Satisfaction client



Respect de la charte

— NOTRE PROMESSE

Nous sélectionnons nos partenaires comme si nous les recommandions à notre propre famille.

Chez PRAIMY, nous croyons que la confiance est le premier chantier d'une rénovation réussie. Notre ambition : offrir partout en France la même qualité de service, la même transparence et le même niveau d'exigence.



www.praimy.fr

Anti-fraude & protection des données. Les partenaires s'interdisent toute pratique frauduleuse (fausse qualification, antidate, publicité trompeuse) et traitent vos données personnelles conformément au RGPD. PRAIMY est un opérateur privé indépendant, intermédiaire et animateur de réseau ; il ne réalise pas les travaux et n'en est pas le vendeur. Les aides (MaPrimeRénov', CEE) sont attribuées par les organismes publics compétents selon leurs propres critères.